

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni le Jeudi 23 février 2023 à 18h00, à la salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 33 / Quorum : 17**

**Nombre d'administrateurs présents : 19**

**Nombre d'administrateurs représentés : 3**

**Administrateurs présents : 19**

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Davy	COUREAU
Claude	DURAY
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Mustapha	HADDOU
Olivier	JEZEQUEL
Emmanuel	LOMBARD
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

**Administrateurs représentés : 3**

Jean-François DURAND	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

**Objet : Personnes âgées – EHPAD La Bâthie – Convention de refacturation des charges de la cuisine centrale entre le CCAS de La Bâthie et le CIAS Arlysère**

*Rapporteur : Emmanuel LOMBARD*

Par délibération en date du 13 février 2020, le CIAS Arlysère s'est substitué au CCAS de La Bâthie dans le bail administratif de location de l'EHPAD la Bailly et son avenant n°1.

Un avenant n°2 a pris acte des modifications des termes du bail et de l'avenant n°1, notamment sur la désignation des biens : retrait des locaux de la cuisine centrale qui reste de la compétence du CCAS de La Bâthie et sur le montant de la redevance.

Dans un souci de simplification de gestion, le budget du CCAS de La Bâthie règle certains frais de structures.

Une partie des charges de structures supportée par l'EHPAD la Bailly relève de la Cuisine Centrale du CCAS de La Bâthie.

Par délibération du 15 décembre 2021, le Conseil communautaire approuvait la convention de refacturation des charges de la cuisine centrale entre CCAS de La Bâthie et le CIAS Arlysère pour l'année 2021.

Ainsi, il est nécessaire de renouveler ce conventionnement entre le CIAS ARLYSÈRE, gestionnaire de l'EHPAD la Bailly et le CCAS de La Bâthie afin de permettre à ce dernier de s'acquitter des charges liées à l'activité de la cuisine centrale. Cette convention couvre l'année 2022. Elle est renouvelable par tacite reconduction 1 fois pour la même durée et dans les mêmes conditions arrêtées lors de la signature de la convention. Les modalités et conditions de refacturation sont fixées par convention dont le projet est joint en annexe.

**Le Conseil d'administration sera invité à :**

- **approuver la convention de refacturation des charges de la cuisine centrale entre le CCAS de La Bâthie et le CIAS Arlysère ;**
- **autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

La secrétaire de séance  
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le Président  
Franck LOMBARD

